



Mopar Concentrate Antifreeze/Coolant 5-Year/100,000 Mile

Mopar(FCA US LLC Service & Customer Care Division)

Version Num: 3.12

Chemwatch Code d'alerte du risque: 4

Date d'émission: 03/10/2022
Date d'impression: 12/13/2024
S.GHS.USA.FR

SECTION 1 Identification

Identificateur de produit

| | |
|--------------------------------|--|
| Nom du produit | Mopar Concentrate Antifreeze/Coolant 5-Year/100,000 Mile |
| Nom Chimique | N'est pas applicable |
| Synonymes | 68048953AA; 68048953AB; 68048953AC; 68051213AA; 68051213AB; 68051213AC; 68051214AA; 68051214AB; 68051215AA; 68051215AB; 68051215AC; 68051213GA |
| Nom d'expédition | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. |
| Formule chimique | N'est pas applicable |
| Autres moyens d'identification | Pas Disponible |

Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

| | |
|--------------------------------------|--|
| Utilisations identifiées pertinentes | Utilisé selon les instructions du fabricant. |
|--------------------------------------|--|

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

| Nom commercial de l'entreprise | Mopar(FCA US LLC Service & Customer Care Division) | Mopar (FCA US LLC Service & Customer Care Division) |
|--------------------------------|---|---|
| Adresse | 26311 Lawrence Avenue, Center Line Michigan 48015 United States | 26311 Lawrence Avenue, Center Line Michigan 48015 United States |
| Téléphone | 1-800-846-6727 | 1-800-846-6727 |
| Fax | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Site Internet | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Courriel | moparsds@fcagroup.com | moparsds@fcagroup.com |

Numéros de téléphone d'urgence

| Association / Organisation | CHEMTREC | CHEMTREC |
|---|-----------------|-----------------|
| Numéro(s) de téléphone d'urgence | +1 703-741-5970 | +1 703-741-5970 |
| Autre(s) numéro(s) de téléphone d'urgence | 248-512-8002 | 248-512-8002 |

SECTION 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Diamant NFPA 704



Remarque : Les numéros de catégorie de danger trouvés dans la classification SGH à la section 2 de ces FDS ne doivent PAS être utilisés pour remplir le losange NFPA 704. Bleu = Santé Rouge = Feu Jaune = Réactivité Blanc = Spécial (oxydant ou substance réactive à l'eau)

| | |
|----------------|--|
| Classification | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie de danger 4, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2 |
|----------------|--|

Éléments d'étiquetage

Mopar Concentrate Antifreeze/Coolant 5-Year/100,000 Mile

| | |
|--------------------------|---|
| Pictogramme(s) de danger |  |
|--------------------------|---|

| | |
|-------------------------|-----------|
| Mention d'avertissement | Attention |
|-------------------------|-----------|

Déclaration(s) sur les risques

| | |
|------|---|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (reins) (Oral) |

Dangers non classés ailleurs (HNOC)

N'est pas applicable

Déclarations de Sécurité: Prévention

| | |
|------|--|
| P201 | Se procurer les instructions avant utilisation. |
| P202 | Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. |
| P260 | Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/ brouillards/vapeurs/aérosols. |
| P264 | Laver soigneusement toutes les parties externes du corps exposées après manipulation. |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |
| P270 | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |

Déclarations de Sécurité: Réponse

| | |
|----------------|--|
| P301+P310 | EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. |
| P301+P330+P331 | EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. |
| P304+P340 | EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| P308+P313 | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. |

Déclarations de Sécurité: Stockage

N'est pas applicable

Déclarations de Sécurité: Élimination

| | |
|------|--|
| P501 | Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale. |
|------|--|

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Substances

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

| N° CAS | % [poids] | Nom |
|-----------|-----------|---|
| 107-21-1 | 90-97 | <u>éthane-1,2-diol</u> |
| 111-46-6 | <5 | <u>MÉLANGE DE: 2,2'-OXYBISÉTHANOL; ACIDE 6-(4,6-BIS[5-(2-HYDROXYPROPYLCARBAMOYL)PENTYLAMINO]1,3,5-TRIAZIN-2-YLAMINO)-N-(2-HYDROXYPROPYL)AMIDE; ACIDE 6-(4,6-BIS[5-(2-HYDROXYPROPYLCARBAMOYL)PENTYLAMINO]-1,3,5-TRIAZIN-2-YLAMINO)HEXANOÏQUE</u> |
| 7732-18-5 | <4 | <u>eau</u> |
| 532-32-1 | <=3 | <u>benzoate-de-sodium</u> |
| 3734-33-6 | 30-50 ppm | <u>benzoate-de-denatonium</u> |

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exacte (concentration) de la composition sont couverts par le secret de fabrication.

SECTION 4 Premiers secours

Description des premiers secours

| | |
|-----------------------|---|
| Contact avec les yeux | <p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire. ▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. ▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée. |
| Contact avec la peau | <p>Si ce produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Laver abondamment le corps et les vêtements avec de grandes quantités d'eau, utilisant une douche de protection si possible. ▶ Retirer rapidement les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées avec de l'eau (et du savon si disponible) pendant au moins 15 minutes. ▶ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur. |
| Inhalation | <ul style="list-style-type: none"> ▶ En cas d'inhalation de vapeurs, d'aérosols ou de produits de combustion, déplacer la personne affectée vers un endroit bien aéré. ▶ Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer. ▶ Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins. ▶ Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de |

Continued...

Mopar Concentrate Antifreeze/Coolant 5-Year/100,000 Mile

| | |
|-----------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire. Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. |
| Ingestion | <ul style="list-style-type: none"> EN CAS D'INGESTION, FAITES APPEL A UNE ASSISTANCE MÉDICALE DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS. Demandez conseil auprès d'un centre antipoison ou d'un médecin. Il est probable qu'un traitement hospitalier d'urgence soit nécessaire. En attendant, la personne doit être prise en charge par un secouriste formé qui prendra des mesures d'accompagnement selon la situation observée et l'état du patient. Si l'intervention immédiate d'un médecin est possible, le patient doit lui être confié et un exemplaire de la FDS doit lui être remis. Il appartiendra ensuite au spécialiste médical, et à lui seul, de prendre toute autre action. Si aucune intervention médicale ne peut avoir lieu sur le site de travail ou ses environs, transférez le patient à l'hôpital avec un exemplaire de la FDS. <p>Lorsqu'une intervention médicale immédiate ne peut avoir lieu, ou lorsque le patient est à plus de 15 minutes d'un hôpital, ou sans avis contraire d'un spécialiste:</p> <ul style="list-style-type: none"> PROVOQUEZ des vomissements chez le patient en insérant les doigts vers l'arrière de sa gorge, UNIQUEMENT SI LE PATIENT EST CONSCIENT. Pencher le patient vers l'avant ou le coucher sur le côté gauche (tête en arrière si possible) pour maintenir ouvertes les voies respiratoires et empêcher l'inhalation du produit. <p>REMARQUE: Portez des gants de protection pour provoquer le mécanisme de vomissement.</p> |

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Les glycols de polyéthylène sont généralement faiblement absorbés oralement et sont principalement inchangés par les reins.
- Une absorption dermique peut survenir au travers d'une peau abîmée (e.g. des brûlures) conduisant à une osmolalité augmentée, une acidose métabolique avec espace anionique, un calcium élevé, une dépression CNS en calcium ionisé et une défaillance rénale.
- Le traitement consiste en des soins de support.

[Ellenhorst and Barceloux: Medical Toxicology]

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

- Mousse stable face à l'alcool.
- Poudre chimique sèche.
- BCF (si la législation le permet).
- Dioxyde de carbone.
- Spray ou brouillard d'eau - Feux importants uniquement.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|------------------------|--|
| Incompatibilité au feu | Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter |
|------------------------|--|

Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

| | |
|-----------------------------|---|
| Lutte Incendie | <ul style="list-style-type: none"> Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque. Porter un vêtement de protection complet avec un appareil respiratoire. Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau. Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. Éviter de répandre l'eau sur les flaques de liquide. NE PAS approcher des containers suspectés être chauds. Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé. Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu. |
| Risque D'Incendie/Explosion | <ul style="list-style-type: none"> Combustible. Faible risque si exposé à la chaleur ou à une flamme. Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant à une rupture violente des containers. Durant la combustion, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO). Les vapeurs contenant des produits combustibles peuvent être explosifs. <p>Les produits de combustion comprennent: dioxyde de carbone (CO₂), d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.</p> |

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|------------------------|---|
| Eclaboussures Mineures | <p>Risque environnemental - contient des éclaboussures. Glissant quand éclaboussé.</p> <ul style="list-style-type: none"> Nettoyez tout de suite tous les écoulements. Évitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection. Contenez et absorbez le liquide avec du sable, de la terre, du matériel inerte ou de la vermiculite. Essuyez. Mettez dans un récipient adéquat pour les déchets et scellé. |
| Eclaboussures Majeures | <p>Risque environnemental - contient des éclaboussures. Glissant quand éclaboussé. Risque modéré.</p> <ul style="list-style-type: none"> Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent. Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection. Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau. Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage. Augmenter la ventilation. |

Mopar Concentrate Antifreeze/Coolant 5-Year/100,000 Mile

- ▶ Stopper les fuites s'il est sûr de le faire.
- ▶ Contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.
- ▶ Collecter les résidus réutilisables dans des bidons étiquetés pour un recyclage.
- ▶ Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.
- ▶ Collecter les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour le traitement.
- ▶ Laver la zone et prévenir les fuites dans les drains.
- ▶ Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|--------------------------|---|
| Manipulation Sure | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Evitez tout contact de la personne, même l'inhalation. ▶ Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition. Travaillez dans un endroit bien aéré. ▶ Evitez la concentration dans les trous et creux. ▶ NE rentrez PAS dans un espace confiné avant que l'air n'ait été contrôlé. ▶ Evitez de fumer, les lampes nues, la chaleur ou les sources d'incendie. ▶ Lors de la manipulation, NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas. ▶ N'utilisez PAS des seaux en plastique. ▶ Evitez le contact avec des matériels incompatibles. ▶ Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. ▶ Evitez les dégâts matériels sur les récipients. ▶ Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation. ▶ Les vêtements de travail doivent être lavés séparément. ▶ Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation ▶ L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues. ▶ NE LAISSEZ PAS les vêtements mouillés avec la substance au contact prolongé avec la peau |
| Autres Données | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Stockez-le dans son récipient d'origine. ▶ Maintenez les récipients bien scellés. ▶ Stockez-le dans un endroit frais, sec et bien aéré. ▶ Stockez-le loin de matériels incompatibles et de récipients contenant des aliments. ▶ Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y ait pas de fuite. ▶ Respectez les conseils de stockage et d'usage du fabricant. |

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | |
|------------------------------------|--|
| Container adapté | <p>N'utilisez pas des récipients en aluminium ni des récipients galvanisés Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.</p> |
| Incompatibilité de Stockage | <p>Alcools</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ sont incompatibles avec les acides forts, les chlorures d'acide, les anhydrides d'acide, les agents oxydants et réducteurs. ▶ réagit, éventuellement violemment, avec les métaux alcalins et alcalino-terreux pour produire de l'hydrogène ▶ réagit avec les acides forts, les caustiques forts, les amines aliphatiques, les isocyanates, l'acétaldéhyde, le peroxyde de benzoyle, l'acide chromique, l'oxyde de chrome, les dialkylzincs, l'oxyde de dichlore, l'oxyde d'éthylène, l'acide hypochloreux, le chlorocarbonate d'isopropyle, le tétrahydroaluminat de lithium, le dioxyde d'azote, le pentafluoroguanidine, le phosphore pentasulfure, huile de mandarine, triéthylaluminium, triisobutylaluminium ▶ ne doit pas être chauffé au-dessus de 49 degrés. C. en contact avec un équipement en aluminium <p>Eviter les acides forts et les bases fortes.</p> |

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

| Source | Composant | Nom du produit | VME | STEL | pic | Notes |
|---|-----------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| US NIOSH Recommended Exposure Limits (RELs) | éthane-1,2-diol | Ethylene glycol | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | See Appendix D |

Limites d'urgence

| Composant | TEEL-1 | TEEL-2 | TEEL-3 |
|---|----------|-----------|-----------|
| éthane-1,2-diol | 30 ppm | 150 ppm | 900 ppm |
| MÉLANGE DE: 2,2'-OXYBISÉTHANOL; ACIDE 6-(4,6-BIS[5-(2-HYDROXYPROPYLCARBAMOYL)PENTYLAMINO]1,3,5-TRIAZIN-2-YLAMINO)-N-(2-HYDROXYPROPYL)AMIDE; ACIDE 6-(4,6-BIS[5-(2-HYDROXY-PROPYLCARBAMOYL)PENTYLAMINO]-1,3,5-TRIAZIN-2-YLAMINO)HEXANOÏQUE | 6.9 ppm | 140 ppm | 860 ppm |
| benzoate-de-sodium | 61 mg/m3 | 680 mg/m3 | 810 mg/m3 |


| Composant | IDLH originale | IDLH révisé |
|---|----------------|----------------|
| éthane-1,2-diol | Pas Disponible | Pas Disponible |
| MÉLANGE DE: 2,2'-OXYBISÉTHANOL; ACIDE 6-(4,6-BIS[5-(2-HYDROXYPROPYLCARBAMOYL)PENTYLAMINO]1,3,5-TRIAZIN-2-YLAMINO)-N-(2-HYDROXYPROPYL)AMIDE; ACIDE 6-(4,6-BIS[5-(2-HYDROXY-PROPYLCARBAMOYL)PENTYLAMINO]-1,3,5-TRIAZIN-2-YLAMINO)HEXANOÏQUE | Pas Disponible | Pas Disponible |
| eau | Pas Disponible | Pas Disponible |
| benzoate-de-sodium | Pas Disponible | Pas Disponible |
| benzoate-de-denatonium | Pas Disponible | Pas Disponible |

Mopar Concentrate Antifreeze/Coolant 5-Year/100,000 Mile

Banding d'exposition professionnelle

| Composant | Note de la bande d'exposition professionnelle | Limite de bande d'exposition professionnelle |
|--|---|--|
| MÉLANGE DE: 2,2'-OXYBISÉTHANOL; ACIDE 6-(4,6-BIS[5-(2-HYDROXYPROPYLCARBAMOYL)PENTYLAMINO]1,3,5-TRIAZIN-2-YLAMINO)-N-(2-HYDROXYPROPYL)AMIDE; ACIDE 6-(4,6-BIS[5-(2-HYDROXYPROPYLCARBAMOYL)PENTYLAMINO]-1,3,5-TRIAZIN-2-YLAMINO)HEXANOÏQUE | E | ≤ 0.1 ppm |
| benzoate-de-sodium | E | ≤ 0.01 mg/m ³ |
| benzoate-de-denatonium | E | ≤ 0.01 mg/m ³ |
| Notes: | <i>La classification par la bande d'exposition professionnelle est un processus d'attribution aux produits chimiques des catégories spécifiques ou bandes en fonction de la puissance du produit et des conséquences négatives sur la santé associées à l'exposition. Le résultat de ce processus est une bande d'exposition professionnelle (BEP) correspondant à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendues pour protéger la santé des travailleurs.</i> | |

Contrôles de l'exposition

| Contrôles techniques appropriés | <p>Une ventilation locale d'évacuation est habituellement nécessaire. Si un risque d'exposition existe, il faut porter un respirateur approuvé. Un bon ajustement des vêtements est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Un respirateur avec apport d'air peut être nécessaire dans des circonstances spéciales.</p> <p>Un appareil de respiration autonome approuvé (SCBA) peut être nécessaire dans certaines situations.</p> <p>Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et lieux de stockage. Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vitesses "d'échappement" variées qui, à leurs tours, déterminent la "vitesse de capture" de la circulation d'air frais nécessaire pour retirer effectivement le contaminateur.</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|-----------------------|--------------------|--|--------------------------------|---|----------------------------|--|----------------------------|---|------------------------------|------------------------------|------------------------------|--|--|---|---------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|--|
| | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de Contaminant :</th> <th>Vitesse de l'air :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Solvant, vapeurs, dégraissage, etc... évaporation depuis réservoir (en plein air).</td> <td>0.25 à 0.5 m/s (50-100 f/min.)</td> </tr> <tr> <td>Aérosols, fumées provenant d'opérations de remplissage, intermittent remplissage de containers, transferts par convoyeurs à faible vitesse, soudure, emanations de jets, fumées d'acide de revêtements métalliques, décapage (libération à une faible vitesse dans la zone de génération)</td> <td>0.5-1 m/s (100-200 f/min.)</td> </tr> <tr> <td>jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gas (création active dans la zone de mouvement d'air rapide)</td> <td>1-2.5 m/s (200-500 f/min.)</td> </tr> <tr> <td>frottements, explosion abrasive, tonnelage, meules à haute vitesse poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide)</td> <td>2.5-10 m/s (500-2000 f/min.)</td> </tr> </tbody> </table> <p>Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Valeur basse de l'intervalle</th> <th>Valeur haute de l'intervalle</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 : Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture</td> <td>1 : courants d'air perturbant la pièce</td> </tr> <tr> <td>2 : Contamineurs à faible toxicité ou de valeurs nuisibles seulement.</td> <td>2 : des contamineurs à forte toxicité</td> </tr> <tr> <td>3 : Intermittent, faible production</td> <td>3 : Forte production, usage intensif</td> </tr> <tr> <td>4 : Large console ou grande masse d'air en mouvement</td> <td>4 : Petite console de contrôle uniquement</td> </tr> </tbody> </table> <p>Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.</p> | Type de Contaminant : | Vitesse de l'air : | Solvant, vapeurs, dégraissage, etc... évaporation depuis réservoir (en plein air). | 0.25 à 0.5 m/s (50-100 f/min.) | Aérosols, fumées provenant d'opérations de remplissage, intermittent remplissage de containers, transferts par convoyeurs à faible vitesse, soudure, emanations de jets, fumées d'acide de revêtements métalliques, décapage (libération à une faible vitesse dans la zone de génération) | 0.5-1 m/s (100-200 f/min.) | jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gas (création active dans la zone de mouvement d'air rapide) | 1-2.5 m/s (200-500 f/min.) | frottements, explosion abrasive, tonnelage, meules à haute vitesse poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide) | 2.5-10 m/s (500-2000 f/min.) | Valeur basse de l'intervalle | Valeur haute de l'intervalle | 1 : Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture | 1 : courants d'air perturbant la pièce | 2 : Contamineurs à faible toxicité ou de valeurs nuisibles seulement. | 2 : des contamineurs à forte toxicité | 3 : Intermittent, faible production | 3 : Forte production, usage intensif | 4 : Large console ou grande masse d'air en mouvement |
| Type de Contaminant : | Vitesse de l'air : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Solvant, vapeurs, dégraissage, etc... évaporation depuis réservoir (en plein air). | 0.25 à 0.5 m/s (50-100 f/min.) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Aérosols, fumées provenant d'opérations de remplissage, intermittent remplissage de containers, transferts par convoyeurs à faible vitesse, soudure, emanations de jets, fumées d'acide de revêtements métalliques, décapage (libération à une faible vitesse dans la zone de génération) | 0.5-1 m/s (100-200 f/min.) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gas (création active dans la zone de mouvement d'air rapide) | 1-2.5 m/s (200-500 f/min.) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| frottements, explosion abrasive, tonnelage, meules à haute vitesse poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide) | 2.5-10 m/s (500-2000 f/min.) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Valeur basse de l'intervalle | Valeur haute de l'intervalle | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 : Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture | 1 : courants d'air perturbant la pièce | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 : Contamineurs à faible toxicité ou de valeurs nuisibles seulement. | 2 : des contamineurs à forte toxicité | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 : Intermittent, faible production | 3 : Forte production, usage intensif | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 : Large console ou grande masse d'air en mouvement | 4 : Petite console de contrôle uniquement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle |  | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Protection des yeux/du visage. | <ul style="list-style-type: none"> Des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux non perforés peuvent être utilisées lorsqu'une protection oculaire continue est souhaitable, comme dans les laboratoires ; les lunettes ne sont pas suffisantes lorsqu'une protection oculaire complète est nécessaire, comme lors de la manipulation de quantités en vrac, lorsqu'il existe un risque d'éclaboussures ou si le matériau peut être sous pression. Lunettes chimiques. Chaque fois qu'il y a un risque que le matériau entre en contact avec les yeux ; les lunettes doivent être correctement ajustées. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national] Un écran facial complet (20 cm, 8 au minimum) peut être requis pour la protection supplémentaire mais jamais pour la protection primaire des yeux ; ceux-ci offrent une protection faciale. Alternativement, un masque à gaz peut remplacer les lunettes anti-éclaboussures et les écrans faciaux. Les lentilles de contact peuvent présenter un danger particulier; les lentilles de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document de politique écrit, décrivant le port de lentilles ou les restrictions d'utilisation, doit être créé pour chaque lieu de travail ou tâche. Cela devrait inclure un examen de l'absorption et de l'adsorption de la lentille pour la classe de produits chimiques utilisés et un compte rendu de l'expérience des blessures. Le personnel médical et les secouristes devraient être formés à leur élimination et un équipement approprié devrait être facilement disponible. En cas d'exposition à des produits chimiques, commencer immédiatement l'irrigation des yeux et retirer les lentilles de contact dès que possible. Les lentilles doivent être retirées dès les premiers signes de rougeur ou d'irritation des yeux - les lentilles ne doivent être retirées dans un environnement propre qu'après que les travailleurs se sont soigneusement lavés les mains. [Bulletin de renseignement actuel CDC NIOSH 59]. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Protection de la peau | Voir protection Main ci-dessous | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Protection des mains / pieds | <p>Des gants en PVC remontant jusqu'au coude.</p> <p>Lors de la manipulation de liquides corrosifs, porter un pantalon ou un cache au dessus des bottes afin d'éviter les éclaboussures d'y entrer. Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application.</p> <p>La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et doit être observé lors du choix final.</p> <p>L'hygiène personnelle est un élément clé des soins de main efficace. Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Mopar Concentrate Antifreeze/Coolant 5-Year/100,000 Mile

Convenance et la durabilité des types de gants dépend de l'utilisation. Les facteurs importants dans le choix des gants comprennent:

- ▶ Fréquence et la durée de contact,
- ▶ La résistance chimique du matériau du gant,
- ▶ L'épaisseur du gant; et
- ▶ dextérité du gant

Choisir des gants testés à une norme (par exemple l'Europe EN 374, US F739, AS / NZS 2161,1 ou équivalent national).

- ▶ Lorsque le contact prolongé ou fréquemment répété peut se produire, il est recommandé d'utiliser un gant de protection de classe 5 ou supérieure (avec le temps de pénétration supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national).
- ▶ Lorsque le contact est bref, il est recommandé d'utiliser un gant de protection de classe 3 ou supérieure (avec le temps de pénétration supérieure à 60 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national).
- ▶ Certains types de polymères sont moins affectés par les mouvements et cela doit être pris en compte lors de la sélection de gants pour l'utilisation à long terme.
- ▶ Les gants contaminés doivent être remplacés.

Tel que défini dans la norme ASTM F-739-96 dans toutes les applications, les gants sont notés comme suit:

- ▶ Excellents lorsque le temps de pénétration >480 min
- ▶ Bons lorsque le temps de pénétration >20 min
- ▶ Satisfaisants lorsque le temps de pénétration <20 min
- ▶ Médiocre lorsque le matériau des gants se dégrade

applications générales, des gants avec une épaisseur typiquement supérieure à 0,35 mm, il est recommandé.

Il convient de souligner que l'épaisseur des gants est pas nécessairement un bon indicateur de la résistance des gants à un produit chimique spécifique, comme l'efficacité de la pénétration du gant dépendra de la composition exacte du matériau des gants.

Par conséquent, le choix des gants doit également être fondée sur un examen des exigences de la tâche et la connaissance des temps révolutionnaires. Épaisseur du gant peut également varier en fonction du fabricant de gant, du type boîte à gants et le modèle de gant.

Par conséquent, les données techniques du fabricant devraient toujours être pris en compte pour assurer la sélection du gant le plus approprié pour la tâche. Note: En fonction de l'activité menée, des gants d'épaisseur variable peuvent être nécessaires pour des tâches spécifiques.

Par exemple:

· Gants aminci (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsque un haut degré de dextérité manuelle est nécessaire. Cependant, ces gants ne sont susceptibles d'offrir une protection de courte durée et ne devraient normalement être juste pour les applications à usage unique, puis éliminés.

· Gants épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être exigés en cas d'une mécanique (ainsi que d'un produit chimique) risque à savoir où il existe un potentiel d'abrasion ou perforation Les gants ne doivent être portés sur les mains propres.

Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.

| | |
|------------------------------|---|
| Protection corporelle | Voir Autre protection ci-dessous |
| Autres protections | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Tenue complète. ▶ Tablier en P.V.C. ▶ Crème protectrice. ▶ Crème nettoyante pour la peau. ▶ Unité de lavement des yeux. |

Produit(s) recommandé(s)

INDEX DE SELECTION DES GANTS

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du:

"Forsberg Clothing Performance Index".

L(Les) effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.

Mopar Concentrate Antifreeze/Coolant 5-Year/100,000 Mile

| Matériel | CPI |
|------------------|-----|
| BUTYL | C |
| NATURAL RUBBER | C |
| NATURAL+NEOPRENE | C |
| NEOPRENE | C |
| NEOPRENE/NATURAL | C |
| NITRILE | C |
| NITRILE+PVC | C |
| PE/EVAL/PE | C |
| PVA | C |
| PVC | C |
| TEFLON | C |
| VITON | C |

* CPI - Index de Performance Chemwatch

A: Meilleure Sélection

B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.

C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.

REMARQUE: Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -

* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

Sélection de Gants Ansell

| Gant — Dans l'ordre de recommandation |
|---------------------------------------|
| AlphaTec 02-100 |
| AlphaTec® Solvex® 37-185 |
| AlphaTec® 58-008 |
| TouchNTuff® 83-500 |
| MICROFLEX® 93-260 |

Protection respiratoire

Filtere de type A de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

le choix du type et de la classe du respirateur dépendra du niveau du contaminant de la zone respirable et de la nature chimique du contaminant. Les facteurs de protection (définie comme étant le ratio entre le contaminant à l'extérieur et à l'intérieur du masque) peut également être important.

| Niveau de la zone respirable ppm (volume) | Facteur de protection maximum | Demi-masque respiratoire | Respirateur intégral |
|---|-------------------------------|--------------------------|----------------------|
| 1000 | 10 | A-AUS | - |
| 1000 | 50 | - | A-AUS |
| 5000 | 50 | Conduit d'air * | - |
| 5000 | 100 | - | A-2 |
| 10000 | 100 | - | A-3 |
| | 100+ | | Conduit d'air** |

* - Débit continu ** - Débit continu ou demande à pression positive

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée comme appropriée.

Mopar Concentrate Antifreeze/Coolant 5-Year/100,000 Mile

| |
|-------------------|
| AlphaTec® 38-612 |
| AlphaTec® 58-530B |
| AlphaTec® 58-530W |
| AlphaTec® 58-735 |
| AlphaTec® 79-700 |

Les gants suggérés pour l'utilisation devraient être confirmés avec le fournisseur de gants.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Aspect | Orange | | |
|--|----------------------|--|----------------|
| État Physique | liquide | Densité relative (l'eau = 1) | 1.13 |
| Odeur | Doux | Coefficient de partition n-octanol / eau | Pas Disponible |
| Seuil pour les odeurs | Pas Disponible | Température d'auto-allumage (°C) | 400 |
| | | Température de décomposition | Pas Disponible |
| Point de fusion / point de congélation (° C) | -18 | Viscosité (cSt) | Pas Disponible |
| Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C) | 158 | Poids Moléculaire (g/mol) | Pas Disponible |
| Point d'éclair (°C) | 116 | goût | Pas Disponible |
| Taux d'évaporation | Nil | Propriétés explosives | Pas Disponible |
| Inflammabilité | N'est pas applicable | Propriétés oxydantes | Pas Disponible |
| Limite supérieure d'explosivité | 15.3 | La tension de surface (dyn/cm or mN/m) | Pas Disponible |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE) | 3.2 | Composé volatil (%vol) | 0 |
| Pression de vapeur (kPa) | <0.0133322 | Groupe du Gaz | Pas Disponible |
| Hydrosolubilité | Achevée | pH en solution (50%) (50%) | 8.4 |
| Densité de vapeur (Air = 1) | Pas Disponible | Composés organiques volatils g/L | Pas Disponible |
| Chaleur de Combustion (kJ/g) | Pas Disponible | Distance d'Allumage (cm) | Pas Disponible |
| Hauteur de la Flamme (cm) | Pas Disponible | Durée de la Flamme (s) | Pas Disponible |
| Temps d'Ignition Équivalent en Espace Clos (s/m3) | Pas Disponible | Densité de Déflagration d'Ignition en Espace Clos (g/m3) | Pas Disponible |
| nanométrique Solubilité | Pas Disponible | Caractéristiques nanométrique particules | Pas Disponible |
| La taille des particules | Pas Disponible | | |

SECTION 10 Stabilité et réactivité

| | |
|--------------------------------------|--|
| Réactivité | Voir section 7 |
| Stabilité chimique | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Présence de matériaux incompatibles. ▶ Le produit est considéré stable. ▶ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu. |
| Possibilité de réactions dangereuses | Voir section 7 |
| Conditions à éviter | Voir section 7 |
| Matières incompatibles | Voir section 7 |
| Produits de décomposition dangereux | Voir Section 5 |

SECTION 11 Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|--------|--|
| Inhalé | <p>L'inhalation de vapeurs d'aérosols (brumes ou fumées), générées par le produit durant une manipulation normale, peut être nocive. Le produit à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons.</p> <p>Il existe des solides preuves qui suggèrent que ce produit à la capacité de provoquer, si inhalé une seule fois, des dommages importants et irréversibles aux organes.</p> <p>L'inhalation de vapeur peut provoquer un vertige et une somnolence.</p> <p>Les alcools aliphatiques avec plus de 3 carbones peuvent causer des maux de tête, vertiges, somnolences, faiblesses musculaires et délirés, faiblesse généralisée, coma, seizures et changements de comportement. S'ensuivent des faiblesses et arrêts respiratoires, de même qu'une faible pression artérielle et un pouls irrégulier peuvent survenir. Des nausées et vomissements apparaissent, des dommages au foie et aux rein sont possibles après d'importantes expositions. Les symptômes sont d'autant plus aigus qu'il y a de carbone dans l'alcool.</p> <p>Il existe de solides preuves qui suggèrent que ce produit à la capacité de provoquer, si inhalé une seule fois, des dommages très importants et irréversibles aux organes.</p> |
|--------|--|

Mopar Concentrate Antifreeze/Coolant 5-Year/100,000 Mile

| | |
|-----------------------------|---|
| | Il existe de solides preuves qui suggèrent que ce produit à la capacité de provoquer, après un seul contact avec la peau, des dommages très importants et irréversibles aux organes. |
| Ingestion | <p>Le produit à la capacité de provoquer des brûlures chimiques importantes dans la cavité orale et les voies gastriques, à la suite d'une ingestion.</p> <p>Le produit n'est pas connu pour produire des effets négatifs sur la santé suite à son ingestion (tel que classifié dans les directives CE utilisant des animaux). Néanmoins, les effets négatifs systématiques sont apparus suivant l'exposition d'animaux à au moins une autre manière et une bonne hygiène nécessite que les expositions soient maintenues à un minimum.</p> <p>Si avalé, les effets toxiques des glycols (les alcools dihydriques) sont similaires à ceux de l'alcool, avec un affaiblissement du système nerveux central, une nausée, des vomissements et des modifications dégénératives au niveau du foie et des reins.</p> <p>Une surexposition aux alcools non-cyclique cause des symptômes du système nerveux. Ceux-ci incluent des maux de tête, une faiblesse musculaire et une incoordination, une sensation ébrieuse, une confusion, un délire et un coma. Les symptômes digestifs peuvent inclure une nausée, des vomissements et une diarrhée. L'aspiration est beaucoup plus dangereuse que l'ingestion car un dommage des poumons peut survenir et la substance est absorbée par le corps. Les alcools à structure cyclique et les alcools secondaires et tertiaires provoquent des symptômes encore plus graves, comme le font les alcools lourds.</p> <p>Une ingestion accidentelle du matériel peut s'avérer dangereuse; selon des expériences sur des animaux, l'ingestion de moins de 150 grammes serait fatale ou nuirait gravement à la santé de l'individu.</p> |
| Contact avec la peau | <p>Le matériau peut produire des d'importantes brûlures chimiques après un contact directe avec la peau.</p> <p>Il existe de solides preuves qui suggèrent que ce produit à la capacité de provoquer, par un seul contact avec la peau, des dommages importants et irréversibles aux organes.</p> <p>La plupart des alcools liquides semble agir que irritants primaires pour la peau humaine. Une absorption significative sous-cutanée apparaît chez le lapin mais apparemment pas chez l'homme.</p> <p>Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.</p> <p>Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.</p> <p>Il existe certaines preuves suggérant que ce produit puisse provoquer une faible inflammation mais significative de la peau survenant directement après le contact ou après une certaine période de temps. Une exposition répétée peut provoquer un eczéma de contact qui est caractérisée par des rougeurs, des tuméfactions et des ampoules.</p> |
| Yeux | <p>Le produit peut causer des brûlures de chaleur après un contact direct avec les yeux. Les vapeurs et poussières peuvent être extrêmement irritantes.</p> <p>Lorsqu'il est appliqué sur les yeux des animaux, le matériau produit des lésions oculaires graves qui sont présentes vingt-quatre heures ou plus après l'instillation.</p> |
| Chronique | <p>Une exposition répétée ou prolongée à des corrosifs peut engendrer une érosion des dents, des variations ulcéraives et inflammatoires dans la bouche et une nécrose (rarement) de la mâchoire. Une irritation des bronches, avec de la toux, et de fréquentes attaques d'une broncho-pneumonie peut s'ensuire. Des perturbations gastro-intestinales peuvent également survenir. Des expositions chroniques peuvent engendrer une dermatite et/ou une conjonctivite.</p> <p>Une exposition de longue durée à des irritants respiratoires peut entraîner des maladies des voies respiratoires impliquant des difficultés à respirer et des problèmes affectant d'autres parties du corps.</p> <p>L'exposition au produit peut poser des problèmes pour la fertilité humaine, généralement sur la base du fait que les résultats des études sur les animaux fournissent des preuves suffisantes pour provoquer une forte suspicion d'altération de la fertilité en l'absence d'effets toxiques, ou des signes d'altération de la fertilité se produisant à peu près aux mêmes niveaux de dose que d'autres effets toxiques, mais qui ne sont pas une conséquence secondaire non spécifique d'autres effets toxiques.</p> <p>Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme.</p> |

| | | |
|--|---|---|
| Mopar Concentrate Antifreeze/Coolant 5-Year/100,000 Mile | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Pas Disponible | Pas Disponible |
| éthane-1,2-diol | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Dermique (mouse) LD50: >3500 mg/kg ^[1] | Œil (Rongeur - lapin): 0.012ppm/3D |
| | Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg ^[2] | Œil (Rongeur - lapin): 100mg/1H - Bénin |
| | | Œil (Rongeur - lapin): 1440mg/6H - Modéré |
| | | Œil (Rongeur - lapin): 500mg/24H - Bénin |
| | | Œil (Rongeur - rat): 0.012%/3D |
| | | peau (Rongeur - lapin): 555mg - Bénin |
| | | Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] |
| | | Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] |
| MÉLANGE DE: 2,2'-OXYBISÉTHANOL; ACIDE 6-(4,6-BIS[5-(2-HYDROXYPROPYLCARBAMOYL)PENTYLAMINO]1,3,5-TRIAZIN-2-YLAMINO)-N-(2-HYDROXYPROPYL)AMIDE; ACIDE 6-(4,6-BIS[5-(2-HYDROXY-PROPYLCARBAMOYL)PENTYLAMINO]-1,3,5-TRIAZIN-2-YLAMINO)HEXANOÏQUE | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Dermique (lapin) LD50: 11890 mg/kg ^[2] | Œil (Rongeur - lapin): 50mg - Bénin |
| | Inhalation(Rat) LC50; >4.6 mg/14h ^[1] | peau (Humain): 112mg/3D (intermittent) - Bénin |
| | Oral(Rat) LD50; 12565 mg/kg ^[2] | peau (Rongeur - lapin): 500mg - Bénin |
| | | Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] |
| | | Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] |
| eau | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Oral(Rat) LD50; >90000 mg/kg ^[2] | Pas Disponible |
| benzoate-de-sodium | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Dermique (lapin) LD50: >2000 mg/kg ^[1] | peau (Humain): 0.5%/20M |
| | Inhalation(Rat) LC50; >12.2 mg/L4h ^[1] | peau (Humain): 10%/1H |
| | Oral(Rat) LD50; 4070 mg/kg ^[2] | Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] |
| | | Yeux: effet nocif observé (irritant) ^[1] |
| benzoate-de-denatonium | TOXICITÉ | IRRITATION |

Mopar Concentrate Antifreeze/Coolant 5-Year/100,000 Mile

| | |
|---|---|
| Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg ^[1] | Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] |
| Inhalation(Rat) LC50: 0.2 mg/l4h ^[1] | Yeux: effet nocif observé (dommages irréversibles) ^[1] |
| Oral(Lapin) LD50: 508 mg/kg ^[2] | |

Légende: 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

| | |
|---|--|
| MÉLANGE DE: 2,2'-OXYBISÉTHANOL; ACIDE 6-(4,6-BIS[5-(2-HYDROXYPROPYLCARBAMOYL)PENTYLAMINO]1,3,5-TRIAZIN-2-YLAMINO)-N-(2-HYDROXYPROPYL)AMIDE; ACIDE 6-(4,6-BIS[5-(2-HYDROXYPROPYLCARBAMOYL)PENTYLAMINO]-1,3,5-TRIAZIN-2-YLAMINO)HEXANOÏQUE | Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillures et un épaississement de la peau. |
| EAU | Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique. |
| BENZOATE-DE-SODIUM | Les informations suivantes concernent les allergènes de contact en tant que groupe et ne sont pas forcément spécifiques à ce produit. Les allergies de contact se manifestent rapidement par un eczéma de contact, plus rarement par de l'urticaire ou un œdème de Quincke. La pathogenèse de l'eczéma de contact implique une réaction immunitaire à médiation cellulaire (lymphocytes T) de type retardé. D'autres réactions cutanées allergiques, par exemple l'urticaire de contact, impliquent des réactions immunitaires liées à la présence d'anticorps. L'importance de l'allergène de contact n'est pas simplement déterminée par son potentiel de sensibilisation : la distribution de la substance et les possibilités de contact avec celle-ci sont tout aussi importantes. Une substance faiblement sensibilisante mais largement distribuée peut être un allergène plus important qu'une substance à fort potentiel de sensibilisation mais avec laquelle peu d'individus entrent en contact. D'un point de vue clinique, les substances sont remarquables si elles produisent une réaction allergique chez plus de 1 % des personnes testées. |
| Mopar Concentrate Antifreeze/Coolant 5-Year/100,000 Mile & BENZOATE-DE-DENATONIUM | Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère sur le test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) à la suite d'une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont les taux sont liés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, en revanche, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition due à de fortes concentrations de substance irritante (souvent de nature particulaire) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus. |

| | | | |
|---|---|---------------------------|---|
| toxicité aiguë | ✓ | Cancérogénicité | ✗ |
| Irritation / corrosion | ✗ | reproducteur | ✗ |
| Lésions oculaires graves / irritation | ✗ | STOT - exposition unique | ✗ |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | ✗ | STOT - exposition répétée | ✓ |
| Mutagenéité | ✗ | risque d'aspiration | ✗ |

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
✓ – Données nécessaires à la classification disponible

SECTION 12 Informations écologiques

Toxicité

| Mopar Concentrate Antifreeze/Coolant 5-Year/100,000 Mile | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
|--|----------------|---------------------------|---|-----------------|----------------|
| | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| éthane-1,2-diol | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
| | EC50 | 96h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 6500-13000mg/l | 1 |
| | EC50(ECx) | Pas Disponible | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 6500-7500mg/l | 1 |
| | EC50 | 48h | crustacés | >100mg/l | 2 |
| | LC50 | 96h | Poisson | 8050mg/L | 4 |
| MÉLANGE DE: 2,2'-OXYBISÉTHANOL; ACIDE 6-(4,6-BIS[5-(2-HYDROXYPROPYLCARBAMOYL)PENTYLAMINO]1,3,5-TRIAZIN-2-YLAMINO)-N-(2-HYDROXYPROPYL)AMIDE; ACIDE 6-(4,6-BIS[5-(2-HYDROXYPROPYLCARBAMOYL)PENTYLAMINO]-1,3,5-TRIAZIN-2-YLAMINO)HEXANOÏQUE | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
| | EC50 | 96h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 4566mg/l | 2 |
| | EC50 | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | >6500<13000mg/l | 2 |
| | NOEC(ECx) | 192h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 800mg/l | 1 |
| | EC50 | 48h | crustacés | >100mg/l | 2 |
| | LC50 | 96h | Poisson | >100mg/l | 4 |

Continued...

Mopar Concentrate Antifreeze/Coolant 5-Year/100,000 Mile

| | eau | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
|------------------------|-----------|---------------------------|---|----------------|----------------|----------------|
| | | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| benzoate-de-sodium | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source | |
| | EC50 | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | >30.5mg/l | 2 | |
| | EC50 | 48h | crustacés | <650mg/l | 1 | |
| | NOEC(ECx) | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 0.09mg/l | 2 | |
| benzoate-de-denatonium | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source | |
| | EC50 | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | >100mg/l | 2 | |
| | NOEC(ECx) | 48h | crustacés | 50mg/l | 2 | |
| | EC50 | 48h | crustacés | >500mg/l | 2 | |
| | | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
| | | LC50 | 96h | Poisson | >100mg/l | 2 |

Légende: Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicité aquatique 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Persistance et dégradabilité

| Composant | Persistance: Eau/Sol | Persistance: l'air |
|--|---------------------------------|-----------------------------------|
| éthane-1,2-diol | BAS (La demi-vie = 24 journées) | BAS (La demi-vie = 3.46 journées) |
| MÉLANGE DE: 2,2'-OXYBISÉTHANOL; ACIDE 6-(4,6-BIS[5-(2-HYDROXYPROPYLCARBAMOYL)PENTYLAMINO]1,3,5-TRIAZIN-2-YLAMINO)-N-(2-HYDROXYPROPYL)AMIDE; ACIDE 6-(4,6-BIS[5-(2-HYDROXYPROPYLCARBAMOYL)PENTYLAMINO]-1,3,5-TRIAZIN-2-YLAMINO)HEXANOÏQUE | BAS | BAS |
| eau | BAS | BAS |

Potentiel de bioaccumulation

| Composant | Bioaccumulation |
|--|----------------------|
| éthane-1,2-diol | BAS (BCF = 200) |
| MÉLANGE DE: 2,2'-OXYBISÉTHANOL; ACIDE 6-(4,6-BIS[5-(2-HYDROXYPROPYLCARBAMOYL)PENTYLAMINO]1,3,5-TRIAZIN-2-YLAMINO)-N-(2-HYDROXYPROPYL)AMIDE; ACIDE 6-(4,6-BIS[5-(2-HYDROXYPROPYLCARBAMOYL)PENTYLAMINO]-1,3,5-TRIAZIN-2-YLAMINO)HEXANOÏQUE | BAS (BCF = 180) |
| eau | BAS (LogKOW = -1.38) |
| benzoate-de-denatonium | BAS (LogKOW = 0) |

Mobilité dans le sol

| Composant | Mobilité |
|--|--------------------|
| éthane-1,2-diol | HAUT (Log KOC = 1) |
| MÉLANGE DE: 2,2'-OXYBISÉTHANOL; ACIDE 6-(4,6-BIS[5-(2-HYDROXYPROPYLCARBAMOYL)PENTYLAMINO]1,3,5-TRIAZIN-2-YLAMINO)-N-(2-HYDROXYPROPYL)AMIDE; ACIDE 6-(4,6-BIS[5-(2-HYDROXYPROPYLCARBAMOYL)PENTYLAMINO]-1,3,5-TRIAZIN-2-YLAMINO)HEXANOÏQUE | HAUT (Log KOC = 1) |

Autres effets néfastes

Aucune preuve de propriétés d'épuisement de l'ozone n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

| Élimination du produit / emballage | Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi. Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier : |
|------------------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▶ La réduction, ▶ La réutilisation ▶ Le recyclage ▶ L'élimination (si tout le reste a échoué) |

Continued...

Mopar Concentrate Antifreeze/Coolant 5-Year/100,000 Mile

Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou par d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Remarque que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible.

- ▶ **NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.**
- ▶ Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.
- ▶ Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en.
- ▶ En cas de doute, contacter l'autorité responsable.
- ▶ Recycler autant que possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclages.
- ▶ Consulter l'Autorité de régulation des décharges pour un traitement.
- ▶ Enterrer ou incinérer le résidu dans un lieu approuvé.
- ▶ Recycler les containers si possible, sinon les traiter dans un lieu approuvé.

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires



| | |
|-----------------------|-------|
| Polluant marin | aucun |
|-----------------------|-------|

Shipping container, transport vehicle placarding, and labeling may vary from the below information. This depends on the quantity shipped, the applicability of excepted quantity requirements, limited quantity requirements, and/or special provisions according to US DOT, IATA and IMDG regulations. In case of reshipment, it is the responsibility of the shipper to determine the appropriate labels and markings in accordance with applicable transport regulations.

Transport par terre (DOT)

| | | |
|---|--|---|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification | 3082 | |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | classe | 9 |
| | Danger subsidiaire | N'est pas applicable |
| 14.4. Groupe d'emballage | III | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | N'est pas applicable | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Etiquette de danger | 9 |
| | Dispositions particulières | 8, 146, 173, 335, 441, IB3, T4, TP1, TP29 |

Pour les colis individuels de substances dangereuses pour l'environnement répondant aux descriptions de l'ONU 3077 ou 3082 qui contiennent moins de la quantité à déclarer (5000 lb) - Non réglementé Pour les colis individuels de substances dangereuses pour l'environnement répondant aux descriptions de l'ONU 3077 ou 3082 qui contiennent plus de la quantité à déclarer (5000 lb) - réglementées et classées comme ci-dessous:

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

| | | |
|---|--|----------------------|
| 14.1. Numéro ONU | 3082 | |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | Classe ICAO/IATA | 9 |
| | ICAO / IATA Danger subsidiaire | N'est pas applicable |
| | Code ERG | 9L |
| 14.4. Groupe d'emballage | III | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | N'est pas applicable | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Dispositions particulières | A97 A158 A197 A215 |
| | Instructions d'emballage pour cargo uniquement | 964 |
| | Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement | 450 L |
| | Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers | 964 |
| | Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | 450 L |
| | Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison | Y964 |
| | Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | 30 kg G |

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

| | | |
|---|--|----------------------|
| 14.1. Numéro ONU | 3082 | |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | Classe IMDG | 9 |
| | IMDG Danger subsidiaire | N'est pas applicable |

Mopar Concentrate Antifreeze/Coolant 5-Year/100,000 Mile

| | | |
|---|----------------------------|-------------|
| 14.4. Groupe d'emballage | III | |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | N'est pas applicable | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | N° EMS | F-A, S-F |
| | Dispositions particulières | 274 335 969 |
| | Quantités limitées | 5 L |

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N'est pas applicable

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

| Nom du produit | Grouper |
|---|----------------|
| éthane-1,2-diol | Pas Disponible |
| MÉLANGE DE: 2,2'-OXYBISÉTHANOL; ACIDE 6-(4,6-BIS[5-(2-HYDROXYPROPYLCARBAMOYL)PENTYLAMINO]1,3,5-TRIAZIN-2-YLAMINO)-N-(2-HYDROXYPROPYL)AMIDE; ACIDE 6-(4,6-BIS[5-(2-HYDROXY-PROPYLCARBAMOYL)PENTYLAMINO]-1,3,5-TRIAZIN-2-YLAMINO)HEXANOÏQUE | Pas Disponible |
| eau | Pas Disponible |
| benzoate-de-sodium | Pas Disponible |
| benzoate-de-denatonium | Pas Disponible |

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

| Nom du produit | Type de navire |
|---|----------------|
| éthane-1,2-diol | Pas Disponible |
| MÉLANGE DE: 2,2'-OXYBISÉTHANOL; ACIDE 6-(4,6-BIS[5-(2-HYDROXYPROPYLCARBAMOYL)PENTYLAMINO]1,3,5-TRIAZIN-2-YLAMINO)-N-(2-HYDROXYPROPYL)AMIDE; ACIDE 6-(4,6-BIS[5-(2-HYDROXY-PROPYLCARBAMOYL)PENTYLAMINO]-1,3,5-TRIAZIN-2-YLAMINO)HEXANOÏQUE | Pas Disponible |
| eau | Pas Disponible |
| benzoate-de-sodium | Pas Disponible |
| benzoate-de-denatonium | Pas Disponible |

SECTION 15 Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

éthane-1,2-diol Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants
 US - California Hazardous Air Pollutants Identified as Toxic Air Contaminants
 US - California Proposition 65 - Maximum Allowable Dose Levels (MADLs) for Chemicals Causing Reproductive Toxicity
 US - California Proposition 65 - Reproductive Toxicity
 US - California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 - Proposition 65 List
 US - Massachusetts - Right To Know Listed Chemicals
 US - New Jersey Right to Know Hazardous Substances
 US - Pennsylvania - Hazardous Substance List
 US ATSDR Minimal Risk Levels for Hazardous Substances (MRLs)
 US Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants
 US DOE Temporary Emergency Exposure Limits (TEELs)
 US EPA Integrated Risk Information System (IRIS)
 US EPCRA Section 313 Chemical List
 US New York City Community Right-to-Know: List of Hazardous Substances
 US NIOSH Recommended Exposure Limits (RELs)
 US Toxic Substances Control Act (TSCA) - Chemical Substance Inventory

MÉLANGE DE: 2,2'-OXYBISÉTHANOL; ACIDE 6-(4,6-BIS[5-(2-HYDROXYPROPYLCARBAMOYL)PENTYLAMINO]1,3,5-TRIAZIN-2-YLAMINO)-N-(2-HYDROXYPROPYL)AMIDE; ACIDE 6-(4,6-BIS[5-(2-HYDROXY-PROPYLCARBAMOYL)PENTYLAMINO]-1,3,5-TRIAZIN-2-YLAMINO)HEXANOÏQUE Est disponible dans les textes réglementaires suivants

US - Pennsylvania - Hazardous Substance List
 US AIHA Workplace Environmental Exposure Levels (WEELs)
 US DOE Temporary Emergency Exposure Limits (TEELs)
 US Toxic Substances Control Act (TSCA) - Chemical Substance Inventory
 US Toxicology Excellence for Risk Assessment (TERA) Workplace Environmental Exposure Levels (WEEL)

eau Est disponible dans les textes réglementaires suivants

US Toxic Substances Control Act (TSCA) - Chemical Substance Inventory

benzoate-de-sodium Est disponible dans les textes réglementaires suivants

US DOE Temporary Emergency Exposure Limits (TEELs)
 US Toxic Substances Control Act (TSCA) - Chemical Substance Inventory

Mopar Concentrate Antifreeze/Coolant 5-Year/100,000 Mile

benzoate-de-denatonium Est disponible dans les textes réglementaires suivants

US Toxic Substances Control Act (TSCA) - Chemical Substance Inventory

Informations Réglementaires Supplémentaires

N'est pas applicable

Federal Regulations**Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA)****Section 311/312 hazard categories**

| | |
|---|-----|
| Inflammables (gaz, aérosols, liquides ou solides) | non |
| Gaz sous pression | non |
| explosif | non |
| Auto-échauffement | non |
| Pyrophorique (liquide ou solide) | non |
| Gaz pyrophorique | non |
| Corrosif au métal | non |
| Oxydant (liquide, solide ou gaz) | non |
| Peroxyde organique | non |
| Auto-réactif | non |
| En contact avec l'eau, émet un gaz inflammable | non |
| Poussière combustible | non |
| Cancérogénicité | non |
| Toxicité aiguë (toute voie d'exposition) | oui |
| Toxicité pour la reproduction | non |
| Corrosion ou irritation de la peau | non |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | non |
| Lésions oculaires graves ou irritation des yeux | non |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée) | oui |
| Risque d'aspiration | non |
| Mutagénicité des cellules germinales | non |
| Asphyxiant simple | non |
| Hazards Not Otherwise Classified | non |

US. EPA CERCLA Hazardous Substances and Reportable Quantities (40 CFR 302.4)

| Nom | Reportable Quantity in Pounds (lb) | Reportable Quantity in kg |
|-----------------|------------------------------------|---------------------------|
| éthane-1,2-diol | 5000 | 2270 |

US. EPCRA Section 313 Toxic Release Inventory (TRI) (40 CFR 372)

This product contains the following EPCRA section 313 chemicals subject to the reporting requirements of section 313 of the Emergency Planning and Community Right-To-Know-Act of 1986 (40 CFR 372):

| N° CAS | %[poids] | Nom |
|----------|----------|-----------------|
| 107-21-1 | 90-97 | éthane-1,2-diol |

This information must be included in all SDSs that are copied and distributed for this material.

Additional Federal Regulatory Information

N'est pas applicable

State Regulations**US. California Proposition 65**

 : ethylene glycol, . www.P65Warnings.ca.gov

Additional State Regulatory Information

N'est pas applicable

État de l'inventaire national

| Inventaire national | Statut |
|--|---|
| Australie - AIC / Australie non-utilisation industrielle | Oui |
| Canada - DSL | Oui |
| Canada - NDSL | Non (éthane-1,2-diol; MÉLANGE DE: 2,2'-OXYBISÉTHANOL; ACIDE 6-(4,6-BIS[5-(2-HYDROXYPROPYLCARBAMOYL)PENTYLAMINO]1,3,5-TRIAZIN-2-YLAMINO)-N-(2-HYDROXYPROPYL)AMIDE; ACIDE 6-(4,6-BIS[5-(2-HYDROXY-PROPYLCARBAMOYL)PENTYLAMINO]-1,3,5-TRIAZIN-2-YLAMINO)HEXANOÏQUE; eau; benzoate-de-sodium; benzoate-de-denatonium) |
| Chine - IECSC | Oui |
| Europe - EINEC / ELINCS / NLP | Oui |
| Japon - ENCS | Oui |
| Corée - KECI | Oui |

Mopar Concentrate Antifreeze/Coolant 5-Year/100,000 Mile

| Inventaire national | Statut |
|--------------------------|--|
| Nouvelle-Zélande - NZIoC | Oui |
| Philippines - PICCS | Oui |
| É.-U.A. - TSCA | Toutes les substances chimiques de ce produit ont été désignées comme 'Actives' dans l'inventaire TSCA |
| Taiwan - TCSI | Oui |
| Mexique - INSQ | Oui |
| Vietnam - NCI | Oui |
| Russie - FBEPH | Oui |
| Légende: | <i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.</i> |

SECTION 16 Autres informations

| | |
|-------------------------|------------|
| date de révision | 03/10/2022 |
| date initiale | 09/16/2017 |

Résumé de la version SDS

| Version | Date de mise à jour | Sections mises à jour |
|---------|---------------------|---|
| 2.12 | 03/10/2022 | Composition/informations sur les composants - Ingrédients, Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise - Synonyme |

autres informations

La classification de la préparation et de ses composants individuels est basée sur des sources officielles et faisant autorité, ainsi que sur un examen indépendant par le comité de classification de Chemwatch en utilisant des références bibliographiques disponibles.

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.

Définitions et abréviations

- ▶ PC - TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- ▶ PC - STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- ▶ IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ▶ ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- ▶ STEL: Limite d'exposition à court terme
- ▶ TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire.
- ▶ IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ▶ ES: Norme d'exposition
- ▶ OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- ▶ NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- ▶ LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- ▶ TLV: valeur limite du seuil
- ▶ LOD: Limite de détection
- ▶ OTV: Valeur seuil de l'odeur
- ▶ BCF: Facteurs de bioconcentration
- ▶ BEI: Indice d'exposition biologique
- ▶ DNEL: Niveau sans effet dérivé
- ▶ PNEC: Concentration prédite sans effet
- ▶ MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
- ▶ IMSBC: Code maritime international des cargaisons solides en vrac
- ▶ IGC: Code international des navires transportant des gaz liquéfiés
- ▶ IBC: Code international des produits chimiques en vrac

- ▶ AIIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- ▶ DSL: Liste des substances domestiques
- ▶ NDSL: Liste des substances non domestiques
- ▶ IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- ▶ EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ▶ ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- ▶ NLP: Non plus des polymères
- ▶ ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- ▶ KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- ▶ NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- ▶ PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- ▶ TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- ▶ TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taiwan
- ▶ INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- ▶ NCI: Inventaire national des produits chimiques
- ▶ FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Alimenté par AuthoriTe, de Chemwatch.